



Repos hebdomadaire obligatoire ?

Par **gilles07**, le **23/02/2010** à **19:19**

bonjour a tous j'ai une petite question a vous poser, mon fils a changer d'employeur il travaille dans un restaurant il est seul cuisinier avec le patron qui fait le service et la femme du boss qui "aide" en salle. rnle souci c'est que le restaurant ne ferme ses portes aucun jour de la semaine il ferme seulement les dimanche, lundi mardi et mercredi mais que les soirs !!! rnce qui fait que mon fils n'a jamais de jour entier de repos. rnje voudrais savoir si c'est légal cela me surprend qu'un salarié n'ai aucun jour entier de repos!!! rnil gangne 1200 euros par mois et fait des heures (mais bon dans la restauration c'est courant. rnsi vous pouviez m'eclairer sur ce point du jour de repos entiernmerci